



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS  
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION QUETEM**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet de danse contemporaine à destination de l'ensemble des élèves du Conservatoire communautaire inscrits en ce domaine sur les sites danse de Béthune et Bruay-La-Buissière,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves de découvrir à travers différents univers, des apports artistiques extérieurs,

Considérant que l'Association QUETEM spécialisée dans l'animation d'ateliers et l'organisation d'événements de danse organise des masters class avec l'intervention de Julien DESPLANTEZ, danseur chorégraphe,

Considérant que le contenu de ces master class correspond à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association QUETEM, dont le siège social se situe à Joinville-le-Pont (94340), 8B Avenue Jamin, ayant pour objet la programmation d'une master class sous la forme de 6 ateliers le samedi 9 et le dimanche 10 décembre 2023 dans les locaux des sites danse de Béthune et de Bruay-La-Buissière et ce pour un montant de 1 440,00 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association QUETEM, dont le siège social se situe à Joinville-le-Pont (94340), 8B Avenue Jamin, ayant pour objet la programmation d'une master class, à destination de élèves fréquentant les classes de danse contemporaine du Conservatoire communautaire qui aura lieu les 9 et 10 décembre 2023 dans les locaux des sites danse de Béthune et de Bruay-La-Buissière et ce pour un montant de 1 440,00 € net de taxes.



**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **26 SEP. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,




**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **29 SEP. 2023**

Et de la publication le : **29 SEP. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**